

# NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES PAIEMENTS EN EUR À PARTIR DU 9 OCTOBRE 2025

**Cher Client,**

Nous vous informons qu'à compter du 9 octobre 2025, une nouvelle réglementation européenne sur les paiements instantanés entrera en vigueur et impactera le traitement des virements en EUR.

## **Ce qui change**

Les banques seront désormais tenues de vérifier que le nom du titulaire du compte correspond exactement à l'IBAN avant de valider un virement.

Cette mesure vise à renforcer la sécurité des paiements et à prévenir les fraudes ainsi que les erreurs de destinataire.

👉 **Ne sont pas concernés** : les prélèvements automatiques, chèques et dépôts en espèces.

## **🇨🇭 Pourquoi c'est important**

Afin d'éviter tout retard, rejet ou blocage de vos virements, il est essentiel que vos instructions de paiement mentionnent correctement les informations du bénéficiaire.

## **✅ Informations à utiliser pour vos paiements à BAT**

**Titulaire du compte** : BAT France SAS

### **En cas d'erreur de saisie**

- Le paiement pourra être retardé ou rejeté,
- Des coûts supplémentaires liés au traitement manuel pourraient survenir,
- La réception de vos paiements par BAT pourrait être perturbée.

Nous vous invitons donc à mettre à jour vos modèles et fichiers de paiement dès maintenant afin de garantir une continuité fluide de vos transactions.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute question.  
N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur BAT habituel.

Cordialement,

**L'équipe Service Clients BAT**